

Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes - N° 152 - 19 janvier 2010

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche Mondiale des Femmes). Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'envoyeur est bien la MMF) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et à vos ami-es.

Vous pouvez aussi lire ce Courrier sur : <http://www.mmf-france.fr/courriers.htm>

SOMMAIRE

- 1 - Solidarité Haïti
 - 2 - 8 mars, manifestation Paris/IledeFrance
 - 3 - 18 mars : Rassemblement pour la défense des hôpitaux et Maternité
 - 4 - Pétition du Mouvement de défense de l'hôpital public
 - 5 - " Ni une ni deux, mettons fin à la double violence subie par les femmes étrangères » - Campagne de la Cimade
 - 6 - Assemblée : consensus sur la "clause de l'Européenne la plus favorisée"
 - 7 - Résolution du Parlement européen sur l'égalité entre les femmes et les hommes- Communiqué Parti Socialiste
 - 8 - En hommage à Tania - Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF)
 - 9 - Entretien avec Shoukria Haïdar - Présidente de Negar - Soutien aux femmes d'Afghanistan -
 - 10 - Interview Elisabeth Badinter sur son livre "Le conflit" - Josyane Savigneau
 - 11 - Assistance médicale à la procréation : la gauche pour une nouvelle approche - Anne Chemin
 - 12 - Soirée-débat 19 février : « Laissées pour mortes. Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud »
 - 13 - Projection de films du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir
 - 14 - Radio : Emission Femmes Libres »
-

ACTIONS

1 - Solidarité Haïti

Comme nous vous l'avons dit dans notre précédent Courrier, la décision prise par le Comité International de la MMF, en liaison avec la Coordination MMF à Haïti est de soutenir l'association SOFA. De son côté, le CNDF a pris la même décision. Nous nous sommes coordonnées et les chèques qui arriveront aux deux associations seront mis ensemble, soit pour un envoi groupé sur le compte, soit pour une remise "physique" à une de nos camarades haïtienne. Continuez donc à envoyer vos chèques, pour la MMF, c'est au 25/27 rue des Envierges 75020 Paris. Bien mettre Solidarité Haïti au dos du chèque. Merci

2 - 8 mars, manifestation Paris/IledeFrance

A l'appel de la MMF et du CNDF, soutenue par de nombreuses associations et organisations syndicales et politiques, nous fêteront dignement le 8 mars 2010, 100^{ème} anniversaire de cette journée et premier jour de la 3^{ème} Marche Mondiale des Femmes. Rendez-vous 18h30 à Nation.

3 - 18 mars : Rassemblement pour la défense des hôpitaux et Maternité

Rassemblement devant le siège de l'AP-HP, 3, rue Victoria à l'appel de : ANCIC, CADAC, Planning Familial, Collectif unitaire 20e Tenon, Coordination des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité, SUD-Santé Sociaux...

4 - Pétition du Mouvement de défense de l'hôpital public

Signée par plus de 500 000 personnes à ce jour, l'enjeu est d'atteindre le million de signatures le plus vite possible. Ce lien vous conduira au site bien documenté du Mdhp. Faites suivre, si vous êtes d'accord ! : <http://petition-mdhp.fr/index.html>

MOBILISATIONS

5 - " Ni une ni deux, mettons fin à la double violence subie par les femmes étrangères " - Campagne de la Cimade

La Cimade Ile de France, préoccupée par la situation des femmes étrangères victimes de violences qu'elle accompagne depuis plusieurs années, lance une campagne d'information et de sensibilisation de l'opinion et des pouvoirs publics sur la thématique de la « double violence » vécue en tant que femmes et en tant qu'étrangères. Qu'elles soient victimes de violences conjugales, de mariages forcés, d'excision, d'esclavage moderne, de traite, ou de persécutions liées au genre, le fait qu'elles soient étrangères fait parfois obstacle à la reconnaissance et à l'application de leurs droits fondamentaux. Dès lors, cette violence institutionnelle prolonge les violences vécues en tant que femmes. Ce phénomène de «double violence» reste largement ignoré par l'opinion publique mais, plus inquiétant encore, par les institutions qui sont amenées à les «rencontrer».

Il nous paraît donc urgent de rendre visibles ces situations afin que les pratiques évoluent et que les dispositifs législatifs existants soient améliorés.

La campagne « Ni une ni deux, mettons fin à la double violence subie par les femmes étrangères » a été lancée le 9 février 2010. Elle permettra, d'une part de sensibiliser l'opinion publique sur les situations de double violence et, d'autre part, d'interpeller les élus et institutions sur l'importance de changer les pratiques et d'appliquer les droits des femmes étrangères.

Dans cette optique, La Cimade souhaite obtenir des engagements concrets de la part des élus et des institutions, notamment à travers la signature d'une Charte. Celle-ci engagera à garantir l'application de la loi (en particulier dans les préfectures et les commissariats), à améliorer la formation de tous les personnels amenés à travailler auprès des femmes étrangères victimes de violences, et à favoriser leur accès aux droits. Des actions de mobilisation citoyenne seront mises en place pour sensibiliser le public, de même qu'une affiche et un clip vidéo seront diffusés. Une plaquette d'informations juridiques sera distribuée auprès des élus et du personnel des services sociaux.

De par votre travail sur le terrain, vos compétences et accompagnement des femmes, vous connaissez cette problématique de la double violence. Aussi, je vous invite à aller visiter notre site : <http://www.niunenideux.org> et à diffuser largement cette information.

Bien cordialement, Aurélie Combe, campagnefemmes@lacimade.org, mail : campagnefemmes@lacimade.org

TEXTES

6 - Assemblée : consensus sur la "clause de l'Européenne la plus favorisée" - Emmanuelle Trecolle - AFP

L'examen jeudi à l'Assemblée nationale d'une proposition de résolution PS visant à améliorer les droits des femmes s'est déroulé dans un climat consensuel, tous les amendements - de droite comme de gauche - ayant, fait rarissime, été adoptés.

L'UMP et le Nouveau Centre avaient déclaré plus tôt dans la semaine qu'ils étaient prêts à voter cette proposition, dite "clause de l'Européenne la plus favorisée", visant à aligner les droits des

femmes en France sur ceux des pays européens où ils sont le mieux garantis, à conditions qu'elle soit amendée.

"Aujourd'hui nous sommes très heureux. Nous ne pensions pas que cette résolution serait acceptée telle quelle, qu'elle ferait l'unanimité y compris sur les amendements", s'est félicitée la rapporteure socialiste Pascale Crozon.

Cette "clause de l'Européenne la plus favorisée" vise à faire l'inventaire des législations les plus favorables aux femmes en Europe, à en retenir les meilleures et à inviter le gouvernement à déposer un projet de loi en ce sens. Elle fera l'objet d'un vote solennel mardi.

La féministe Gisèle Halimi et son association "Choisir la cause des femmes", qui ont conduit un important travail sur cette clause, soulignent par exemple que la Suède garantit le meilleur congé parental, l'Espagne la lutte la plus efficace contre les violences conjugales et que la parité absolue à toutes les élections est garantie en Belgique.

Mais l'UMP refuse de voir appliquées automatiquement des législations sur des questions de société, comme l'a souligné Nadine Morano, secrétaire d'Etat à la Famille, en évoquant l'IVG.

Objection rapidement balayée par le patron des députés PS Jean-Marc Ayrault, la qualifiant de "malentendu". "Nous demandons un rapport de droit comparé et ensuite le gouvernement pourra proposer un projet de loi. On verra ce qu'il y a dedans, on fera peut-être des amendements, mais nous ne prétendons pas vouloir appliquer automatiquement telle ou telle législation", a-t-il souligné.

Dans un deuxième temps, la résolution propose d'oeuvrer au niveau européen pour harmoniser vers le haut le droit des femmes dans les domaines relevant de sa compétence, dans les 27 pays membres.

Il faut "nous réconcilier avec une Europe qui " dans le domaine de l'égalité hommes-femmes, "aurait définitivement le visage du progrès alors qu'elle nous habite tristement, sur tant d'autres questions, à endosser les habits de la régression sociale", a souhaité Danielle Bousquet (PS).

"Il ne faut pas sous-estimer les différentes approches d'un même problème selon les pays. Tous les pays d'Europe n'ont pas la même Constitution, le même droit social", a souligné Marie-Jo Zimmermann.

Pour Mme Bousquet, "cette résolution est un excellent signal envoyé à la présidence espagnole et à nos partenaires européens en vue du Conseil des Ministres de l'UE consacré exclusivement à l'égalité entre les femmes et les hommes, qui se déroulera les 25 et 26 mars à Valence".

M. Ayrault a lui souhaité que l'Assemblée donne corps à cette résolution "en adoptant les propositions de loi que défendra" le PS "dans les prochaines semaines sur la prévention des violences faites aux femmes, sur la parité aux législatives et sur l'extension du congé maternité".

7 - Résolution du Parlement européen sur l'égalité entre les femmes et les hommes- Communiqué Parti Socialiste

Le Parlement européen a adopté le rapport de l'eurodéputé socialiste Marc Tarabella sur l'égalité entre les femmes et les hommes. Cette résolution rappelle la nécessité d'un engagement ferme de l'Europe et des gouvernements qui la compose, pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, et lutter contre les discriminations. Les députés européens soulignent que dans un contexte de crise économique, des mesures spécifiques doivent être prises pour garantir l'autonomie des femmes. Le Parlement a également demandé à la Commission de proposer un projet de directive concernant les violences faites aux femmes ; et aux gouvernements de présenter désormais deux candidats - un homme et une femme - pour composer la Commission de manière plus représentative.

Malgré l'opposition des conservateurs, cette résolution défend en outre le droit des femmes européennes à un accès aisément à la contraception et à l'avortement. En France également, les socialistes réaffirment la nécessité de défendre, sur tout le territoire, ces droits aujourd'hui

remis en cause par la réorganisation hospitalière et la fermeture de Centres IVG (Interruption Volontaire de Grossesse), décidés sans égard pour les droits des femmes à la santé et à l'avortement.

Les socialistes appellent le gouvernement à prendre en compte cette résolution, et à apporter des réponses concrètes et immédiates aux violences, à la précarité, aux discriminations et à la remise en cause de droits acquis par les femmes.

Au niveau local, comme au niveau européen, les socialistes agissent pour faire avancer les droits des femmes. C'est notamment dans cette optique que les députés socialistes présenteront, jeudi 18 février, une proposition de résolution européenne pour promouvoir l'harmonisation des législations européennes applicables aux droits des femmes, suivant le principe de la « clause de l'Européenne la plus favorisée ».

8 - En hommage à Tania - Fédération nationale Solidarité Femmes (FNSF) - 18 février 2010

Tania avait 26 ans et était mère d'un petit garçon de 18 mois. Tania a été assassinée le 16 février chez elle à Fontenay-sous-Bois, à coups de couteau, par son ex-conjoint, le père de l'enfant. Celui-ci, après le meurtre, a enlevé l'enfant avant d'être arrêté par la police dans la soirée.

Le meurtrier était connu de la justice : il venait d'être condamné à 4 mois de prison avec sursis pour menaces de mort sur Tania. La peine avait été assortie d'une interdiction de la rencontrer.

La Fédération Nationale Solidarité Femmes souhaite rendre hommage à Tania, nouvelle victime de violence conjugale. Depuis le début de l'année 2010, plus de 15 femmes ont été assassinées en France par leur conjoint ou ex-conjoint. En 2008, 156 femmes ont vécu ce drame.

Une proposition de loi sera discutée à l'Assemblée Nationale à partir du 25 février prochain, la FNSF tient à rappeler qu'elle a notamment fait valoir lors de son audition par le Parlement le point suivant : - la création d'une ordonnance de protection ou le réaménagement du droit de visite et d'hébergement du parent auteur de violence.

Il serait utile d'introduire dans le code civil une disposition visant à restreindre temporairement ou sur un plus long terme les droits de visite ou d'hébergement du parent auteur de violences conjugales. Dans les situations de dangerosité, les femmes ne doivent plus être dans l'obligation de donner l'adresse où elles résident avec leurs enfants mais une autre adresse de domiciliation. Il est en effet fréquent que les violences (allant jusqu'au meurtre) se poursuivent à l'occasion de l'exercice de l'autorité parentale, en particulier si l'adresse de résidence est dévoilée.

Contact presse : Françoise Brié (06 64 43 10 13)

La FNSF regroupe 65 associations réparties sur l'ensemble du territoire qui accueillent et hébergent des femmes victimes de violences dans le couple et leurs enfants ; elles agissent aussi dans le domaine de la prévention des violences sexistes.

9 - Entretien avec Shoukria Haïdar - Présidente de Negar - Soutien aux femmes d'Afghanistan - Extrait - L'Humanité

L'Huma : En ce qui concerne les droits des femmes, la situation est pourtant restée dramatique...

Shoukria : La société a évolué depuis neuf ans, elle n'est pas bloquée. Les choses avancent petit à petit. Non sans difficulté, c'est vrai. Mais des femmes font des études ou travaillent ; 6 millions d'enfants, dont des petites filles, vont à l'école. Les mentalités évoluent, nous ne sommes pas sous la chape de plomb des années du régime du mollah Omar. Si on offre aux talibans de participer au pouvoir, ils fermeront les écoles, enfermeront les femmes chez elles. On ne peut pas les sacrifier sous prétexte de sceller une réconciliation nationale.

L'huma : Ce plan est-il soutenu en Afghanistan ?

Shoukria : Karzai a rendu public son projet à Londres mais n'en a pas discuté en Afghanistan. Ni l'Assemblée nationale ni le Sénat n'ont été consultés. Il n'y a eu aucun débat. Nous avons appris

l'existence d'un « plan de paix » par la presse étrangère. Ce fut une surprise. On demande l'accord de tous les pays sans demander leur avis aux Afghans ! Nous avons mobilisé très rapidement une conférence, qui s'est tenue à l'hôtel Intercontinental à Kaboul, et qui réunissait 200 organisations de défense des droits des femmes et de la société civile afghane. Ces organisations sont représentatives d'un mouvement d'opposition qui existe mais que personne ne consulte. Une résolution en huit points a été adoptée qui exprime clairement le rejet de négocier avec les talibans. Cette conférence a eu beaucoup d'écho et a bénéficié d'une bonne couverture de la part des médias afghans. Il est regrettable que les Occidentaux ne veulent voir que Karzai et sa feuille de route, sans prendre en considération ce qui se dit hors de son cercle de pouvoir. Il y a une forte agitation en Afghanistan sur cette question. Pourquoi ne pas écouter les Afghans ? Je suis la porte-parole de cette résolution de Kaboul et je suis venue à Paris transmettre ce message d'alerte. L'Afghanistan n'est pas en dehors de cette planète. Tout ce qui va s'y passer aura des répercussions graves et dangereuses. Je le répète, négocier avec les talibans, c'est reconnaître leur victoire. Les pays impliqués doivent en mesurer les conséquences et intervenir avant qu'il ne soit trop tard.

10 - Interview Elisabeth Badinter sur son livre "Le conflit" - Josyane Savigneau

Il y a juste trente ans, en publiant "L'Amour en plus" (Flammarion), vous avez libéré les femmes de l'idée que, par instinct, elles devaient être mères, et bonnes mères. N'est-ce pas en train de redevenir une obligation ? : Je le redoute. C'est pour cela que j'ai voulu faire un bilan. Depuis une dizaine d'années au moins, je trouve que la situation régresse. Mais la décision d'écrire ce livre, *Le Conflit* (Flammarion, 270 p., 18 euros), m'est venue en écoutant un flash d'information à la radio, en 1998.

Le ministre de la santé de l'époque, Bernard Kouchner, venait de signer un décret, qui, en conformité avec les directives européennes, interdisait la publicité pour les laits en poudre dans les maternités publiques, ainsi que le don de ces laits. Ce qui signifiait que les mères ne voulant pas allaiter devaient payer leur lait en poudre.

Ce minuscule fait m'a semblé symbolique d'un vrai changement à l'égard de la maternité. Il fallait à tout prix encourager, voire forcer moralement les femmes à allaiter. Je me suis intéressée de près à toute la marche qui mène de 1980, où les femmes font absolument ce qu'elles veulent, à aujourd'hui, où l'objectif du ministère de la santé est, qu'en 2010, 70 % des femmes qui accouchent allaitent en maternité.

Grâce à cette politique de pression, de culpabilisation même, le nombre de femmes qui allaitent en clinique augmente de 2 % chaque année. A travers cette pratique qui pourrait paraître anodine, j'ai constaté un renversement de valeurs, quelque chose qui menaçait la liberté des femmes. J'ai voulu voir de près quels étaient les dangers de tout cela.

Vous dites "on est passé de moi d'abord à l'enfant d'abord". : Les années 1970-1980 sont des années de conquête. Il y a alors un mouvement féministe assez uni et assez puissant, qui se fait entendre. Les femmes ont des ambitions personnelles, qu'elles n'entendent pas sacrifier entièrement au désir d'avoir des enfants. Elles ne sont pas décidées à céder sur l'un ou l'autre terrain.

Dans certains livres de l'époque, j'avais été frappée de la façon très libre dont des femmes anonymes clamaient leur ambivalence à l'égard de la maternité et leur ras-le-bol du modèle de la mère parfaite. Cette liberté s'est peu à peu éteinte. On en est venu à "l'enfant d'abord" : quand on fait un enfant, on lui doit tout.

Vous démontrez que sont suspectes les femmes qui veulent un enfant à tout prix et celles qui refusent la maternité. : On continue à être mû par l'idée qu'il est naturel de faire un enfant. Et que cela doit le rester. On doit faire des enfants.

Quand une femme qui a un problème physiologique veut absolument un enfant, on lui explique qu'il faut faire de nécessité vertu, que la nature l'empêche de procréer et qu'elle doit apprendre à en faire son deuil, à accepter.

D'un autre côté, quand une femme, à 35 ans, n'a pas d'enfant, on se demande ce qui lui arrive. La psychanalyse fournit tout un tas de clichés sur le sujet. Il y a, dans la société, une tendance à considérer comme anormales les femmes qui ne veulent pas d'enfant, à supposer par exemple qu'elles ont eu une enfance minée. Comme si celles qui font des enfants avaient toutes eu une enfance magnifique. Les femmes qui peuvent avoir des enfants et n'en veulent pas sont suspectes. Elles sont l'objet de pressions amicales, dont souvent celles de leurs parents qui " voudraient bien un petit-enfant " : Je pense que les femmes qui décident de ne pas avoir d'enfant réfléchissent plus à la question que celles qui font des enfants sans se demander pourquoi. On devrait leur en être reconnaissant. Je ne dis pas que ces choix sont purement rationnels. C'est très complexe. Mais je combats toutes les explications qui sont directement ou indirectement issues d'une problématique naturaliste.

"Le Conflit" suscite des polémiques. On considère ce livre comme un pamphlet, alors que vous vous appuyez sur des études, des statistiques. Et on vous traite d'" archéoféministe " : Cela me fait sourire. C'est une attaque ad hominem qui se veut efficace car dans une société où le mot féministe est déjà presque une insulte, une femme archéoféministe... c'est une superringarde. La pire des insultes ! J'attends plutôt des arguments, je pense qu'il y en aura.

Face à votre dénonciation de l'offensive naturaliste, on estime que vous rendez l'écologie responsable de la régression que vous dénoncez : Je ne dis pas que c'est l'écologie seule. C'est un ensemble de mouvements de pensée, dont l'écologie radicale fait partie. J'estime que lorsque madame Nathalie Kosciusko-Morizet, quand elle était secrétaire d'Etat chargée de l'écologie et madame Cécile Duflot, secrétaire nationale des Verts en arrivent à dire aux femmes que les couches lavables sont très bien, là on est dans l'écologie radicale. Je ne nie pas les problèmes de pollution posés par les couches jetables, mais ces femmes devraient plaider pour qu'on produise des couches biodégradables.

Et quand j'entends madame Duflot dire que les hommes laveront les couches, je me demande dans quel monde elle vit. C'est une jeune femme, et elle fait de la politique, donc elle devrait savoir que l'étude de l'Institut national d'études démographiques (INED), " Population et société ", de novembre 2009, a montré, sans discussion possible, qu'en France, à chaque fois qu'elle a un enfant supplémentaire, la femme travaille plus à la maison, et qu'elle assume toujours entre 80 à 90 % des charges. Ce ne sont pas les hommes en rentrant du travail qui vont aller mettre ces couches souillées dans la machine à laver - qui dépense de l'énergie... Quelle inconscience à l'égard des tâches qui pèsent sur les femmes !

Les jeunes femmes ont-elles conscience qu'on les renvoie au discours de leurs arrière-grands-mères : " une femme n'est pas complète si elle n'a pas d'enfant " ? : Celles que je vois en sont parfaitement conscientes et protestent. D'autres trouvent cela légitime. Ce que je veux montrer, c'est qu'on est à la croisée des chemins. Eliette Abécassis, dont je ne partage pas l'approche de la maternité, dit une chose juste : il y a deux sortes de femmes, celles qui aiment à se retrouver en femelles mammifères, et celles qui détestent cela, ne veulent pas en entendre parler.

Je lutte pour qu'on cesse d'avoir une idée unique de la gent féminine, comme si on était un troupeau. On a des désirs, un inconscient, une histoire différente. Si l'on accepte ce discours naturaliste, tel celui de La Leche League - association pour la promotion de l'allaitement - , alors toute femme doit allaiter, et y trouver sa jouissance. Aucune excuse n'est recevable pour ne pas le faire. C'est la fin de la liberté de choix, mais aussi celle de la lutte contre l'inégalité des sexes.

On vous reproche aussi d'être dans le déni de la maternité, comme l'aurait été Simone de Beauvoir, qui n'avait pas d'enfant. Or vous en avez eu trois : Je ne suis pas dans le déni de maternité, je suis

dans le déni de l'instinct maternel. J'ai eu trois enfants, mais ce n'est pas mon problème personnel que j'évoque.

Finalement, cette alternance entre périodes de conquête et périodes de régression, n'est-elle pas une constante dans l'histoire des femmes ? : On pourrait étendre la question et se demander si ce n'est pas une constante de l'histoire des sociétés. Au-delà du problème des femmes, la société actuelle est très régressive. On est dans une mouvance d'angoisse, on met en avant le principe de précaution, on a peur de tout, on est dans des positions de repli.

Quant au féminisme, il est vraiment coupé en deux, et depuis les années 1980, le féminisme naturaliste, différentialiste, victimaire, s'est peu à peu imposé à la société occidentale. Le thème de l'indépendance économique des femmes n'est plus tenu. Et le féminisme de conquête, celui qui défend l'égalité, est en sommeil.

11 - Assistance médicale à la procréation : la gauche pour une nouvelle approche - Anne Chemin - Le Monde 12/02

Le think tank Terra Nova propose de lever l'anonymat des donneurs de sperme et d'ovules. Comment penser la parenté dans un monde bouleversé, depuis une trentaine d'années par l'assistance médicale à la procréation (AMP) ? En faisant appel à des dons de sperme lors des inséminations artificielles ou à des dons d'ovules lors des fécondations in vitro, les nouvelles techniques médicales ont profondément modifié les figures traditionnelles de la parenté. À ces transformations de la filiation, se sont ajoutées de vives controverses sur l'homoparentalité, les couples de même sexe revendiquant le droit d'accéder, eux aussi, à l'aide à la procréation.

Chaque pays a répondu à sa manière à ces interrogations. La Suède, l'Autriche, les Pays-Bas ou encore la Belgique ont choisi de lever l'anonymat sur les donneurs de gamètes, faisant d'eux, non des parents, mais des "donneurs d'engendrement", selon le mot de la sociologue Irène Théry. D'autres pays - la Belgique, le Danemark, l'Espagne ou les Pays-Bas - ont cessé de réservier l'assistance médicale à la procréation aux couples infertiles, ouvrant la porte aux "demandes sociales" des célibataires ou des couples homosexuels.

Chargeée de préparer la révision des lois de bioéthique de 2010, la mission d'information de l'Assemblée nationale a exclu, en février, de s'engager dans de telles réformes. Au nom de l'intérêt de l'enfant, le rapporteur (UMP) Jean Leonetti a refusé de lever l'anonymat sur les dons de gamètes et d'élargir l'AMP à "l'infertilité sociale" - célibataires et couples homosexuels - : il propose au contraire de réaffirmer la finalité médicale de ces nouvelles techniques. Toujours au nom de l'intérêt de l'enfant, il s'est vivement opposé à l'autorisation des mères porteuses (gestation pour autrui).

Tout autres sont les positions exposées dans un document sur l'accès à la parenté rendu public, vendredi 12 février, par Terra Nova. Pendant un an, ce think tank proche du PS a réuni quinze personnalités sous la présidence de la psychanalyste Geneviève Delaisi de Parseval et de la juriste Valérie Depadt-Sebag. Au terme de leur réflexion, ces spécialistes - anthropologues, sociologues, gynécologues, psychiatres - plaident en faveur d'une révision "progressiste" des lois de bioéthique. Dans son avant-propos, le président de Terra Nova, Olivier Ferrand, propose d'organiser la réflexion autour d'un droit reconnu par la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, le "droit à fonder une famille". " Ce droit s'inscrit dans l'intérêt de l'enfant. Il ne s'agit pas de donner libre cours à un désir superficiel et passager mais de faire droit à un projet parental, une décision profonde et souvent mûrie de longue date. N'est-il pas dès lors dans l'intérêt de l'enfant de naître dans une famille aimante, une famille dont il est le projet ? "

Terra Nova propose une nouvelle approche des familles issues de la procréation médicalement assistée. Actuellement, le droit efface à jamais toute trace des donneurs de sperme ou d'ovocytes,

comme si les gamètes constituaient un simple matériel génétique dépourvu d'histoire et de nom. " Il apparaît pourtant souhaitable de reconnaître la pluralité des liens qui unissent l'enfant à ceux qui sont inscrits dans son histoire, soit parce qu'ils l'ont engendré, soit parce qu'ils ont assumé la charge de son éducation ", estime le rapport.

Afin de mettre fin à cette "déshumanisation" des donneurs, Terra Nova propose de créer pour les bébés issus de l'AMP un système de filiation inspiré de l'adoption : le don serait judiciarisé afin de l'inscrire officiellement dans l'histoire de l'enfant. S'il le souhaite, l'enfant pourrait ainsi connaître l'identité du donneur sans que celui-ci devienne pour autant son parent : les jeunes issus d'une AMP ne sont pas à la recherche d'un père ou d'une mère - ils en ont déjà - mais d'une "identité narrative", précise le rapport.

Toujours au nom du "droit à fonder une famille", Terra Nova propose de légaliser la gestation pour autrui, qui est autorisée en Grande-Bretagne, au Danemark, au Canada, en Australie, en Israël et dans certains Etats américains. Ecartant le spectre de la marchandisation du corps féminin - " la plupart des pays étrangers où elle a été légalisée ne révèlent aucune dérive mercantile ", note Olivier Ferrand -, le rapport propose une légalisation très encadrée de cette pratique millénaire : l'un des parents devra être le parent génétique de l'enfant, la mère porteuse devra être déjà mère et elle ne pourra pas fournir son ovocyte.

Enfin, et toujours au nom du droit à fonder une famille, Terra Nova se dit favorable à l'ouverture de l'adoption aux couples homosexuels. " L'enfant a besoin de deux parents afin que la triangulation psychique puisse se structurer, mais il n'est pas nécessaire que les deux parents soient un homme et une femme, estime Terra Nova. Le moment est donc venu, pour le législateur, de prendre en considération l'évolution des mentalités et des pratiques. "

Faut-il aller plus loin et autoriser les couples homosexuels à accéder à l'AMP - les couples de femmes pourraient ainsi avoir recours aux inséminations artificielles, les couples d'hommes à la gestation pour autrui ? Sur ce point, le groupe de travail de Terra Nova est divisé : Valérie Depadt-Sebag, qui craint un véritable " bouleversement de notre organisation socio-familiale ", y est hostile. Geneviève Delaisi de Parseval, en revanche, y voit l'aboutissement logique des révolutions familiales de ces dernières années. " La société a changé, c'est un fait, mais est-ce la fin du monde pour autant ? ", conclut-elle.

Les socialistes sont plus divisés sur les mères porteuses : Afin de préparer la révision des lois de bioéthique de 2010, le Parti socialiste a mis en place au printemps 2009 un groupe de travail piloté par Najat Vallaud-Belkacem, secrétaire nationale aux questions de société, et Bertrand Monthubert, secrétaire nationale à la recherche. Le groupe, qui devrait bientôt transmettre ses conclusions au bureau national, souhaite que les couples de même sexe aient accès à l'adoption et à l'assistance médicale à la procréation. " Les modes de vie et de parentalité ont évolué, note Najat Vallaud-Belkacem. L'homoparentalité existe et les études démontrent qu'elle n'est pas préjudiciable au développement des enfants. "

Le groupe de travail est en revanche divisé sur les mères porteuses ou gestation pour autrui (GPA). Une proposition de loi autorisant la GPA a été déposée en janvier par la sénatrice (PS) Michèle André, qui avait présidé en 2008 un groupe de travail sénatorial demandant la légalisation encadrée de la gestation pour autrui.

COLOQUES, MEETING, RÉUNIONS...

12 - Soirée-débat 19 février : « Laissées pour mortes. Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud » - IFE

A l'occasion de la sortie du livre «Laissées pour mortes. Le lynchage des femmes de Hassi Messaoud » aux éditions Max Milo de Rahmouna Salah et Fatiha Maamoura (témoignages recueillis

par Nadia Kaci), l'Initiative féministe européenne France (IFE) et l'Initiative de femmes pour la citoyenneté et les droits universels (WICUR) organisent une soirée-débat le vendredi 19 février à partir de 19 heures à la Maison des associations du 11e arrondissement à Paris.

L'ouvrage relate, au travers des témoignages de deux victimes, «l'expédition punitive» de plusieurs centaines d'hommes contre un bidonville de travailleuses de Hassi Messaoud en Algérie suite au «prêche virulent d'un imam » local. Ratissé méthodiquement, le quartier des femmes est saccagé et près d'une cinquantaine de femmes sont torturées et violées par les hommes de la ville durant la nuit entière.

Comédienne et militante féministe, Nadia Kaci a suivi leur combat et publie ce mois-ci en France leur témoignage. L'épisode atroce est connu en Algérie et déjà fait l'objet d'un film. Mais l'originalité du livre tient au récit mené à la première personne : le drame est raconté "de l'intérieur" par deux survivantes. Neuf ans après, l'horreur est intacte.

Depuis lors, beaucoup des survivantes vivent dans le silence et la honte. Elles craignent les représailles et restent victimes de l'opprobre social. Rahmouna et Fatiha auraient pu retourner à l'existence auxquelles elles semblent destinées - celle typique des filles de condition modeste, privées d'enfance, sorties de l'école avant l'âge, jetées dans l'univers violent des mères répudiées et rendues coupables de mariages ratés. Il en sera autrement.

Raconter le calvaire : Rahmouna et Fatiha refusent de baisser les bras. Dans la douleur, bravant le mépris et l'ignorance, elles font le tour des tribunaux autour de Hassi Messaoud et racontent leur calvaire afin de confondre les auteurs du crime et leurs complices. Pour rappeler à la bonne société, aussi, qu'elles ne sont "ni des prostituées ni des femelles dépravées", mais des victimes d'individus "imbéciles et barbares".

A l'issue d'un procès, en 2004, trois hommes sont condamnés à des peines de prison - huit, six et trois ans respectivement - tandis que six autres sont acquittés. "Surtout, précisent-elles, 20 condamnations à vingt ans, 4 à dix ans et une à cinq ans l'ont été par contumace". Ces coupables-là courent toujours. Rahmouna et Fatiha craignent chaque jour d'en croiser un dans la rue. Elles cherchent à tourner la page, sans pour autant oublier : "Nous avons refusé d'être sacrifiées une deuxième fois, disent-elles. C'est l'essentiel."

(1) Laissées pour mortes, témoignages recueillis par Nadia Kaci. Editions Max Milo, 2010.

(2) Vivantes, long-métrage de Said Ould Khelifa sorti en Algérie en 2008.

LECTURES , CINEMA, SORTIES...

13 - Projection de films du Centre audiovisuel Simone de Beauvoir

Le Centre audiovisuel Simone de Beauvoir, avec le soutien de la Mairie de Paris, organise une projection de deux films au cinéma le Nouveau Latina à Paris le jeudi 25 février à 20 heures. Le premier film est signé Anne-Marie Gourier et Catherine Gonnard. Il est consacré à l'Union des femmes peintres et sculptrices (UFPS), fondée en 1881 par la sculptrice Hélène Bertaux, et qui a été la première organisation d'artistes femmes en France. Le second film, « Art contemporain ? Art moderne ? », d'Anne-Marie Gourier, est dédié à Nathalie Stern ancienne sociologue devenue peintre et graveure. La projection sera suivie d'une rencontre avec les deux réalisatrices et Elisabeth Lebovici, critique d'art et journaliste.

14 - Radio : Emission Femmes Libres » - Mercredi 24 février 18h30/20h30

Avec le CNDF (Collectif National pour le Droit des Femmes) et la Marche Mondiale des Femmes, co-organisatrices de la manifestation du 8 mars prochain : 8 mars 1910 - 8 mars 2010, 100 ans de luttes des femmes ! Lancement de la 3ème Marche Mondiale des Femmes ! Quarante du Mouvement de Libération des Femmes